



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du Règlement n° 682-2020-A intitulé : *Règlement n° 682-2020-A modifiant le règlement n° 682 concernant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)* adopté lors de l'assemblée ordinaire du 2 mars 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 10 MARS 2020**

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière